



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Service dé

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20241008-AR2024\_556-AR



d'incendie et de secours

**35**

Direction de la prévention et de l'organisation des secours  
Groupement prévention des risques

Lyon, le 26 juillet 2024

## RAPPORT

destiné à la  
sous-commission départementale de sécurité  
pour les ERP et IGH

<b>ERP N°</b> : E09100023-042 442	<b>N° Rapport</b> : 2024-005069
<b>Désignation</b> : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 42 "Pimkie"	<b>Dossier</b> : Autorisation de Travaux AT 69091/24/0016 Aménagement de la cellule avec changement d'enseigne "KAYAK"
Type : M -N Catégorie : 1	<b>Préventionniste</b> : Capitaine ROBERT Raphaël
<b>Commune</b> : GIVORS	<b>Demandeur</b> : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX
<b>Adresse</b> : 5 Rue de la Paix 69700 GIVORS	
<b>Exploitant</b> : M. Olivier DUVAL	

**NOS REF. : RR**

- Rapport de VP en date du 23/05/2022, SCDS du 09/06/2023, avis favorable.

### PRESENTATION SOMMAIRE

#### **Existant**

L'établissement comprend :

- Un hypermarché (Carrefour – 12000m<sup>2</sup>),
- Une moyenne surface bricolage (Castorama – 5250m<sup>2</sup> intérieur et 3900m<sup>2</sup> extérieur),
- Une moyenne surface sport (Go Sport – 2055m<sup>2</sup>),
- Un ancien restaurant (Flunch – 900m<sup>2</sup> avec un niveau partiel - FERME) en cours de division de coque,
- 34 boutiques accessibles depuis un mail commun.

Le centre commercial est en R+1 partiel (ex Flunch et Mc Donald, Crédit Agricole, administration des magasins Carrefour et Castorama, certaines boutiques)

Un SSI de catégorie A est en place (détection automatique d'incendie dans les réserves, les laboratoires et le poste de sécurité) ainsi qu'un système d'extinction automatique à eau type sprinkler.

Le service de sécurité est assuré par des agents SSIAP dont 1 SSIAP 3 chef de service.

## Projet

Le dossier transmis pour avis concerne l'aménagement d'un magasin de vente de vêtements et accessoires de mode sous enseigne « Kayak » dans une cellule de 173 m<sup>2</sup> dont 150 m<sup>2</sup> accessibles au public.

### CLASSEMENT ET EFFECTIF

Le classement de l'établissement n'est pas modifié par les travaux.

L'effectif du public admissible dans la cellule, calculé selon l'article M2, est de :

- Public : 25 personnes (1 personne / 6 m<sup>2</sup>)
- Personnel : 3 personnes

**TOTAL : 28 personnes.**

La cellule dispose d'un dégagement de 12 UP sur le mail.

### DOCUMENTS PRESENTES

- Bordereau d'envoi de la commune Givors en date du 24/07/2024.
- Imprimé Cerfa de l'AT 69091/24/0016 daté du 24/07/2024.
- Notice de sécurité signée par le maître d'ouvrage en date du 17/06/2024.
- Cahier des charges fonctionnel du SSI par Namixis & SSIcoor en date du 03/07/2024.
- Jeu de plans.

### PRESCRIPTIONS

- 1) Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE 2 du règlement de sécurité).
- 2) Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3) Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux.
- 4) Transmettre à la commission de sécurité compétente, par le responsable unique de sécurité (R.U.S), les rapports de vérifications techniques concluant à la conformité des locaux par rapport aux dispositions réglementaires, ceci avant la date d'ouverture envisagée de la boutique conformément à l'article M1 § 3 du règlement de sécurité.

Pour le directeur départemental et métropolitain  
des services d'incendie et de secours,  
l'instructeur,

Capitaine ROBERT Raphaël

